

République Démocratique du Congo
Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC



Coordination Générale
Goma Nord-Kivu

Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RDC
« STAR-Est »

Termes de référence pour le recrutement d'un Spécialiste en Sauvegardes des Violences basées sur le Genre au sein de la Coordination Générale du Projet de Stabilisation et Relèvement de l'Est de la RD Congo (Projet STAR Est)

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un prêt d'un montant de (250 millions de dollars) de l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de Financement du Projet de Stabilisation et de Relèvement dans l'Est de la RDC'.

Le Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC (P175834) a pour objectif de soutenir : (i) la fourniture d'infrastructures socio-économiques communautaires de base et (ii) la réinsertion socio-économique durable de personnes sorties des forces et groupes armés des communautés situées dans les zones ciblées des provinces d'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

La justification économique du projet est basée sur les éléments suivants : La nécessité de jeter les bases d'un relèvement à plus long terme en créant une plate-forme de projet décentralisée de " stabilisation ", intégrée dans l'administration provinciale, combinée au renforcement des systèmes de gestion des finances publiques afin que les recettes de l'État puissent garantir la pérennité de l'action.

Une nouvelle structure de mise en œuvre préparerait une base pour des investissements de stabilisation et de relèvement à plus long terme. En outre, investir dans une nouvelle structure pourrait être combiné avec un soutien au Gouvernement dans le renforcement des systèmes

déconcentrés de gestion des finances publiques et la mobilisation des recettes afin qu'un tel processus de redressement puisse être soutenu par l'État à moyen terme.

Le projet améliorera l'accès aux infrastructures socio-économiques de base pour environ 3,3 millions de personnes résidant dans environ 880 communautés ; il soutiendra également directement les moyens de subsistance d'environ 124000 personnes. Le ciblage géographique et des bénéficiaires sera essentiel pour identifier les communautés où il existe des opportunités d'aide au développement pour jouer un rôle potentiellement transformateur.

Le Projet a cinq composantes répartis de la manière suivante ;

1. Composante I : Stabilisation communautaire (150 millions de dollars)

Cette composante ciblera environ 860 communautés dans les Entités Territoriales Décentralisées (ETD ou collectivités locales) identifiées par le projet. Sur la base de l'expérience de STEP, concernant le coût moyen d'un sous-projet et les variations de coût par type, secteur et localisation d'un sous-projet, la composante attribuera un plafond de 150 000 USD par communauté. En supposant une facilitation globale des composantes et des frais généraux de 15 pour cent, cela permettrait le financement d'environ 860 communautés et d'un minimum de 866 sous-projets.

1.1.Sous-composante I.A : Facilitation et renforcement des capacités pour la planification communautaire participative (20 millions de dollars US)

1.2.Sous-composante I.B : Investissements dans les infrastructures sociales et économiques communautaires (130 millions de dollars US)

2. Composante II : Réintégration à base communautaire (60 millions de dollars)

2.1.Sous-composante II (a) : Réintégration communautaire des personnes associées aux groupes désarmés

2.2.Sous-composante II (b) : Réintégration des communautés vulnérables.

3. Composante III : Renforcement des institutions axé sur l'augmentation des revenus (20 millions de dollars)

4. Composante IV : Gestion de projet et recherche (20 millions de dollars)

4.1.Sous-composante IV.A : Gestion du programme

4.2.Sous-composante IV.B : Recherche et apprentissage

5. Component 5: Contingence d'Intervention d'urgence (CERC) (US\$0 million de dollars)

Ce projet sera mené conformément aux normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiale, à savoir : NES 1 – Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ; NES 2 – Emploi et conditions de travail ; NES 3 – Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ; NES 4 – Santé et sécurité des populations ; NES 5 – Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation forcée ; NES 6 – Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ; NES 7 – Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ; NES 8 – Patrimoine culturel ; NES 9 –Intermédiaires financiers ; NES 10 – Mobilisation des parties prenantes et information.

A ce titre, le Projet STAR-EST recrute un **Spécialiste en Sauvegardes des Violences Basées sur le Genre (VBG)**, y compris l'exploitation et abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS), vu que, par exemple, (i) le Projet STAR-EST sera mis en œuvre dans des zones

humanitaires, reculées, et/ou difficiles à accéder où les femmes et les filles sont plus exposées aux différentes formes de VBG, EAS et HS et ont moins d'accès aux services ; et (ii) le projet fera des activités d'aménagement et de réhabilitation des routes et d'autres infrastructures proches des voies de passage fréquentées par les femmes et les filles.

Sur base de ces facteurs, il a été déterminé que le projet STAR-EST devra mettre en place certaines mesures afin d'atténuer les risques des VBG et se mettre en conformité dans l'ensemble aux normes et bonnes pratiques en matière de lutte contre les VBG.

II. DEFIS

- La mise en œuvre du Projet requiert **un suivi rapproché** des activités dans **880 communautés** dans plusieurs provinces, soit une multitude de sites à gérer en même temps et un très **grand nombre de bénéficiaires**, estimés à 3.3 millions.
- Le Projet comprend une large composante de **réhabilitation et construction des infrastructures communautaires**, ainsi que des **sous composantes d'entretien des voiries** à travers des travaux à haute intensité de main d'œuvres (THIMO), des AGR, du transfert monétaire qui implique le control permanent de la **conformité aux diverses exigences environnementales**.
- Le Projet requiert **un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) robuste** pour en assurer la redevabilité et la sauvegarde des bénéficiaires et des communautés, et sensible aux incidents EAS/HS qui garantisse le traitement de ces types de plaintes de manière éthique, confidentielle, avec une approche centrée sur la survivante.
- Le Projet nécessite un déploiement rapide et un rythme de mise en œuvre soutenu pour atteindre ses objectifs en **5 ans**.

III. OBJECTIFS

Dans le cadre de cette mise en conformité, un dispositif devra être mis en place pour permettre, de gérer, de façon satisfaisante, l'atténuation et la réponse aux risques lié à l'EAS/HS qui seraient liées à la mise en œuvre du projet. Ce dispositif comprendra :

- La mobilisation d'un(e) Spécialiste en Sauvegardes des VBG au sein de l'UGP qui appuiera le STAR-EST et le recrutement ponctuel des consultants afin d'appuyer le spécialiste en VBG ainsi que les deux Spécialistes en mesures de sauvegardes environnementales et sociales dans la mise en œuvre des activités variées ;
- La sensibilisation des communautés vivant à proximité des activités du Projet, notamment : aménagement des routes et des infrastructures ainsi que les consultations avec les bénéficiaires féminins au niveau communautaire ;

- La signature du règlement intérieur et code de bonne conduite par toutes les personnes travaillant sur le projet en incluant des clauses spécifiques contre les comportements liés aux EAS/HS ;
- L'intégration des procédures spécifiques pour les plaintes EAS et HS dans la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) qui sera envisagé pour le projet, incluant un protocole de réponse et une cartographie des services disponibles avec un paquet minimum des services de qualité prévu où nécessaire (les services minima seront la prise en charge médicale, psychologique et l'accompagnement juridique/judiciaire) ;
- Les consultations avec les bénéficiaires féminins au niveau communautaire
- Une formation sur les VBG, EAS et HS pour les ouvriers des entreprises ainsi que pour les acteurs communautaires, tels que les points focaux liés aux comités locaux de gestion des plaintes, et d'autres parties prenantes ; et
- La formation continue du personnel du projet sur les risques et conséquences des VBG, y compris l'EAS et HS, la réponse appropriée aux incidents EAS/HS, et le contenu du code de bonne conduite et le fonctionnement du MGP, y compris la réponse appropriée aux incidents EAS/HS.

Les présents termes de référence définissent le mandat général, les tâches spécifiques ainsi que le profil de l'Expert(e) en VBG à recruter au sein de la Coordination Générale du Projet STAR-EST.

IV. PRINCIPALES MISSIONS ET TACHES

Sous l'autorité du Coordonnateur Général du projet, le Spécialiste en Sauvegardes des VBG veillera à la prise en compte des questions relatives aux risques de VBG, EAS et HS dans la mise en œuvre de toutes les activités du Projet STAR-EST.

Les tâches spécifiques du Spécialiste en Sauvegardes des VBG au sein de l'UGP se résument comme suit :

- Contribuer à l'élaboration des éléments VBG, EAS et HS relatifs aux termes de référence pour l'actualisation des documents de sauvegardes environnementales et sociales, tels que le Plan d'engagement environnemental et social (PEES), le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), le Cadre de politique en faveur des populations autochtones (CPPA), le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES), le Plan de gestion de main d'œuvre (PGMO), le Plan de Gestion de Sécurité (PGS), et le Plan de Mobilisation des parties prenantes (PMPP) ;
- Veiller à la mise en œuvre du Plan d'action EAS/HS du projet STAR-EST

- Veiller à ce que l'évaluation des risques des VBG, EAS et HS soit intégrée dans l'évaluation sociale faisant partie du CGES qui sera réalisée pendant la phase préparatoire du projet et soit aussi actualisée tout au long de la mise en œuvre du projet et dans le développement ou l'adaptation du Plan d'Action VBG, EAS et HS ;
- Contribuer au suivi et à la validation des éléments VBG, EAS et HS des documents de sauvegardes environnementales et sociales préparés dans le cadre du projet, tels que cités ci-haut ;
- Contribuer à l'intégration des clauses spécifiques aux VBG, EAS et HS, dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou les Dossiers de Demande de Cotation (DC), ainsi que dans les contrats des prestataires (entreprises, missions de contrôle, etc.) et dans les termes de référence ainsi que dans les codes de conduite des missions de contrôle de travaux ;
- Contribuer à l'évaluation des dossiers de cotation des prestataires afin de veiller à ce que l'efficacité du plan d'atténuation des risques de VBG, EAS et HS du contractant soit prise en compte ;
- Superviser l'ensemble des prestations des consultants qui peuvent être recrutés pour appuyer la mise en œuvre des activités de prévention et réponse aux VBG, EAS et HS à l'attention des communautés affectées par le projet et du personnel du Projet STAR-EST et des divers chantiers des travaux ouverts dans les zones d'intervention du projet ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi des mesures d'atténuation des risques de VBG qui seront agréées par le Projet STAR-EST dans le Plan d'Action EAS et HS du projet, qui peuvent comprendre l'élaboration et la validation des cartographies des services de qualité, les consultations communautaires, les formations des parties prenantes, les campagnes de sensibilisation, et le suivi de proximité des ouvriers, du personnel du projet, etc. ;
- Tenir à jour et communiquer de manière périodique un outil de suivi (e.g. tableau) résumant les informations relatives aux contrats des prestataires ou consultants relatifs aux VBG, EAS et HS ; les codes de bonne conduite mis en vigueur ; les dates de formation des ouvriers des entreprises et aussi du personnel du projet ;
- Documenter les bonnes pratiques ou histoires de succès vécues suite à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG, EAS et HS ;
- Développer et mettre en place un plan de formation sur les VBG, EAS et HS tout au long du projet, qui comprendra, parmi d'autres, les ouvriers, le personnel du projet, ainsi que les acteurs communautaires, et qui abordera les risques de VBG, EAS et

HS, la réponse appropriée et éthique aux cas de VBG, EAS et HS ainsi que la mise en œuvre du code de bonne conduite et du MGP ;

- Assurer la coordination et la mise en œuvre du MGP en ce qui concerne les questions liées aux VBG dans le cadre du projet, tout en garantissant une approche « centrée sur le/la survivant(e) » dans le projet pour faire en sorte que les personnes ayant vécu un incident de VBG reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun(e), sous réserve du consentement de le/la victime et, tout en respectant son droit à la confidentialité et sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP, les pistes d'entrée appropriées et la qualité des services dans le circuit de référencement) ;
- Assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la collecte, le stockage, et le partage éthique des données liées aux plaintes de EAS/HS.
- Appuyer le suivi des indicateurs relatifs au fonctionnement du MGP, notamment concernant le rapportage et le suivi des plaintes d'EAS et HS liées au projet (ceci doit être fait tout en respectant le protocole de réponse aux cas de VBG, EAS et HS et les principes directeurs de gestion des cas de VBG) ;
- Mettre en place le plan de suivi et évaluation des activités relatives à la prévention et la gestion des cas de VBG, EAS et HS, en coordination et avec l'appui du spécialiste en suivi et évaluation de l'UGP, assorti des indicateurs de résultats et leurs valeurs cibles ; ce plan permettra au Spécialiste en Sauvegardes des VBG de récolter systématiquement et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes pratiques, les retours de la communauté sur le fonctionnement du MGP (y compris le code de bonne conduite du projet) et les autres services d'assistance aux survivant(e)s ;
- Analyser les activités du projet pour apprécier l'adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque mondiale en matière de prévention et gestion des cas de VBG, EAS et HS ;
- Analyser et expliquer les écarts entre les réalisations et les prévisions et formuler toute recommandation appropriée pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des cas de VBG, EAS et HS ;
- Proposer des ajustements au programme d'activités de prévention et gestion des cas de VBG et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution ;

- Collaborer avec les autres experts de l'UGP, notamment les deux Spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales, dans le cadre de leurs activités ;
- Participer aux réunions périodiques de coordination du projet et, si nécessaire sur les chantiers, afin de récolter les retours des entreprises et des prestataires sur la mise en œuvre du MGP, pour pouvoir adapter le mécanisme en se servant des leçons apprises ;
- Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) contenant l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG, EAS et HS du projet et des prestations des entreprises et des consultants d'appui ;
- Contribuer à la préparation des plans d'action annuels, ainsi qu'à la rédaction des rapports périodiques du projet (mensuels, trimestriels et annuels) et veiller à la prise en compte adéquate des aspects VBG, EAS et HS dans lesdits rapports ; et
- Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention sur les activités et mesures d'atténuation des risques de VBG, EAS et HS menées dans le cadre du Projet STAR-EST.

V. RAPPORTS

Le Spécialiste en Sauvegardes des VBG établira ses rapports d'activités mensuels, trimestriels, semestriels et annuels comme convenu de manière à ce que l'intégration successive de tous ces rapports permette l'élaboration des rapports d'avancement mensuels, trimestriels, semestriels et annuels des activités du projet sur les aspects de sauvegardes environnementales et sociales.

Ces rapports feront le point sur les réalisations du mois, du trimestre, semestres ou de l'année et présenteront les principales questions soulevées et les solutions apportées en même temps que les forces et faiblesses des actions menées.

Ils présenteront également les prévisions pour le mois ou le trimestre suivant. Lesdits rapports seront dus au plus tard sept (7) jours, quinze (15) jours et un mois respectivement après la fin de chaque période concernée.

VI. RESULTATS ATTENDUS

L'organisation, la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des activités du STAR-EST tenant compte des aspects sur les VBG et des priorités des populations locales et groupes-cibles spécifiques du Projet STAR-EST, surtout les populations marginalisées (femmes, jeunes, personnes de troisième âge, personnes déplacées, communautés indigènes, personnes vivant avec handicap).

VII. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Nombre de rapports de suivi des mesures de sauvegarde produits dans le domaine VBG ;
- Effectivité d'intégration des mesures VBG dans les instruments de sauvegarde ;
- Soumettre régulièrement le nombre de plaintes EAS/HS reçues et traités dans le MGP-EAS/HS, y compris le pourcentage des survivantes EAS/HS référées aux services à travers le MGP ;
- Nombre d'outils spécifiques sociaux (Mesures d'atténuation des cas de VBG, etc.) élaborés et validés en rapport avec les études techniques disponibles ;
- Nombre d'outils spécifiques sociaux (Plan d'action VBG) élaborés et validés en rapport avec les études techniques disponibles ;
- Nombre de mesures de VBG intégré dans les DAO ;
- Effectivité du suivi social.

Les valeurs cibles des indicateurs sont celles fixées dans les différents PTBA.

VIII. PROFIL DU/DE LA CANDIDAT(E)

- Avoir au moins un **Diplôme de Bac+5 ou équivalent, en sciences sociales, sciences médicales (médecine, infirmière et santé publique), en droit**, ou toute autre discipline similaire ;
- Avoir un Master sciences médicales (médecine, infirmière et santé publique) est un atout ;
- Disposer d'au **moins dix (10) ans d'expérience professionnelle** globale ;
- Avoir au **moins cinq (5) ans d'expérience dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les VBG** ;
- Avoir travaillé pour le Ministère de la santé publique est un atout
- Avoir une expérience d'au **moins cinq (3) ans dans la mise en œuvre des activités relatives en santé de la reproduction**;
- Avoir une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivant(e)s de VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG ;

- Disposer d'une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- Avoir des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;
- Avoir de bonnes connaissances des politiques des sauvegardes environnementales et sociales de la Banque Mondiale, y compris celles relatives à la gestion de risques EAS/HS ;
- Avoir une bonne connaissance de la législation nationale de la RDC en matière de VBG ;
- Avoir une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ;
- La connaissance du Swahili est un atout
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et Intranet, etc.) ;
- Ne pas être un fonctionnaire de l'état à la prise de fonction.

Les candidatures féminines seront fortement encouragées de manière générale.

Le(la) candidat(e) sélectionné(e) devra signer le code de bonne conduite du projet a la signature du contrat et toujours avant la prise de fonction.

IX. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La durée d'exécution de la mission est d'un (1) an renouvelable. Le renouvellement n'est validé qu'à l'issue de l'évaluation satisfaisante de performance du Spécialiste en Sauvegardes des VBG approuvée par la Banque Mondiale.

X. LIEU DE TRAVAIL.

Le Poste est basé à **Goma** en RDC. Des missions ponctuelles à l'intérieur des provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri sur les sites du projet seront nécessaires à la bonne exécution du mandat.

XI. PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Le processus de passation des marchés sera conduit par la méthode de sélection des consultants individuels par approche ouverte conformément à la Nouvelle Règlementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de **Juillet 2016, Révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023** ».